

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL
TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2022
(en présentiel et en visioconférence)

Convocations adressées le 8 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 7 titulaires – 1 suppléant
Nombre de délégués votants : 7



Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON, Monsieur Régis SALIC, Monsieur Patrick MICHAUD (en visio), Madame Cécile CHEVILLARD, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Monsieur Pierre-Alain ROIRON (en visio)

Membres excusés :

Monsieur Thibault COULON, Marion NICOLAY-CABANNE

Membres suppléants présents non votant:

Emmanuel DUMENIL

Pouvoir :

0

CS 22.09.14-01 – APPROBATION PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 06 JUILLET 2022

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le précédent comité syndical du SMADAIT s'est déroulé le 6 juillet 2022 de 14h30 à 16h15.

Lors de cette séance, le comité syndical a :

- approuvé le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 30 mars 2022 ;
- Informé le comité syndical des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation d'attribution ;
- approuvé la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour assurer la mission de médiation préalable obligatoire (MPO) ;
- approuvé la proposition tarifaire pour le stationnement d'avions à long terme proposée par le délégataire ;
- autorisé le Président à signer l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public entre le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport international de Tours Val de Loire et EDEIS Aéroport Tours Val de Loire ;
- décidé d'indemniser les déplacements des élus lors de missions spécifiques.

Il a également pris acte :

- du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionales des Comptes ;
- du rapport d'activité 2021 présenté par le délégataire, EDEIS.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

- **D'adopter** le procès-verbal du comité syndical du 6 juillet 2022, tel que présenté en annexe.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité (7 voix pour).

Acte exécutoire le **15 SEP. 2022** après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Bruno FENET

